

Date de convocation : 13/10/17

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2017

Le treize octobre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Cécile POUILLY,

Etaient présents :

Mmes Fabienne DINARD, Isabelle BADERA, Geneviève GALIERE et Marie-Cécile POUILLY

MM. Jean-Marc BOULERAND, Philippe CALMUS, Jacques DERRE, Jacky GASNIER, Patrick OCZACHOWSKI

Absents et représentés :

M. Ludovic BRUN procuration à M. Jacky GASNIER

M. Olivier HANQUEZ procuration à M. Jacques DERRE

M. Christophe SEMETEYS procuration à M. Patrick OCZACHOWSKI

M. Éric GUITTARD procuration à Mme Geneviève GALIERE

Absents non excusés :

M. Franck GUILLAIN

M. Thierry CAZALET

**I/ M. Jacques DERRE accepte d'être secrétaire de séance.**

**II/ Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2017.**

**III/ Point sur le PLUi :**

➤ Débat concernant le PADD

Madame le Maire indique à l'assemblée que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Quatre Vallées, prescrite par délibération n° 2015.11.34 en date du 6 novembre 2015 par le Conseil Communautaire, se poursuit suivant le calendrier fixé et établi par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

A cet effet, Madame le Maire précise à l'assemblée qu'il y a lieu d'organiser, en séance publique du Conseil municipal, un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ce débat qui a lieu au sein de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de coopération Intercommunale et des Conseil Municipaux des communes membres et qui porte sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour arrêt par l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de PLUi des Quatre Vallées a été présenté au Conseil Municipal par le bureau CITTANOVA le 12 septembre 2017.

Le PADD se décline autour de 3 axes fondamentaux :

- **Axe 1** : Un territoire mis en réseau avec les collectivités voisines.
- **Axe 2** : Un territoire attractif par le maintien et la mise en valeur de son cadre de vie rural.
- **Axe 3** : Une offre en logements adaptée et de qualité pour un territoire durable.

Ci-dessous l'exposé des observations issues du débat :

Concernant l'objectif de construction de logements, le conseil considère que l'objectif affiché est ambitieux ; les

propositions les plus hautes semblent difficilement réalisables. Les conseillers s'orienteraient donc plutôt vers la proposition d'une cinquantaine de logements.

En complément des actions déjà évoquées dans le PADD, les conseillers souhaiteraient intégrer une action en direction des coupes de forêts. Celle-ci sont parfois réalisées sans avertissement, et peuvent détruire des massifs entiers. Cependant, il faut permettre un entretien de la forêt. Il est donc demandé à ce titre d'ajouter une action pour proscrire l'abattage des arbres dans les massifs forestiers, à l'exception de l'entretien nécessaire.

Le conseil municipal souligne la difficulté à réaliser du maraîchage sur le territoire de la commune, en raison de l'absence de réseaux d'irrigation. En revanche, cela est possible sur d'autres communes ; sur ces secteurs, il faudrait effectivement l'encourager.

Un des conseillers demande si une action est possible pour la réutilisation des friches agricoles : de nombreux terrains sont laissés en jachère, sans qu'il y ait de volonté de réutilisation à court ou moyen terme.

En l'absence d'autres observations, remarques et questions, Madame le Maire clôt le débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) à 21h00.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité des présents, de la présentation effective du projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et de la tenue d'un débat sur les orientations générales dudit projet.

#### ➤ AVANCEMENT DU PLUi depuis le dernier conseil

Suite aux différentes présentations dans les 12 Conseils Municipaux, une réunion du comité de pilotage a eu lieu le 12 octobre 2017 à Nogent-le-Roi. La principale modification est :

- le taux de variation annuel de la population de 2013 à 2030 prévu initialement entre 0.7 et 0.9 % est revu à la baisse entre 0.3 à 0.7 %.

Pour Faverolles le choix de 0.3 % correspondrait à 10 logements supplémentaires et 33 personnes en plus et celui de 0.5 % correspondrait à 34 logements et 66 personnes.

Sur ce point le conseil devra se prononcer, compte tenu de l'incidence sur les différentes infrastructures (Ecole, station d'épuration...).

Le PADD devrait être finalisé au printemps prochain.

#### **IV / Commission locale d'évaluation des transférées (CLECT) :**

Cette commission est chargée de l'étude des charges et ressources afférentes à des activités autrefois dépendant des seules communes (ou communautés de communes) et transférées à la nouvelle Communauté de Communes des Portes Euréliennes.

Le Conseil vote, à l'unanimité, l'approbation des rapports de la CLECT des 19 et 25 septembre 2017 et la désignation de Mme Pouilly comme suppléante, aux côtés de M. GASNIER, titulaire.

#### **V / Point sur le personnel :**

Le Conseil vote à l'unanimité, suite à l'accord du Comité Technique du Centre de Gestion, la suppression de différents postes inutilisés, ainsi que les autorisations d'absences exceptionnelles (Mariage, décès, naissance...).

## **VI/ Indemnité de conseil au Trésorier :**

A l'unanimité, le Conseil décide d'allouer au Trésorier, en poste à Maintenon durant 10 mois, les 10/12<sup>ème</sup> de l'indemnité habituelle, soit 297,18 euros.

## **VII/ Modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la Communauté de Communes des Portes Euréliennes doit prendre la compétence GEMAPI – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations- ; cela entraîne une modification de l'article V des statuts de la Communauté de Communes et donc la nécessité pour chaque commune de donner son accord.

Suite à la délibération de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'IDF du 28 septembre 2017.

A l'unanimité le Conseil donne son accord pour cette modification.

## **VIII/ Point sur les travaux :**

La rénovation de la rue des Ecoles est achevée et la mise en place du sens unique de la rue des Fontaines et de la rue de l'Eglise du 17 au 11 va suivre (installation des panneaux en fin de semaine). Un passage piéton supplémentaire est prévu route de Rambouillet.

## **IX/ Points divers :**

\*L'Association des Maires Ruraux de France demande au Conseil de signer une demande adressée aux parlementaires visant au vote d'une loi-cadre sur la ruralité afin de préserver le caractère rural de ces communes et développer le maintien des activités économiques.

Avec 6 voix pour et 7 abstentions cette demande est acceptée.

\*A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017 le PACS devra être enregistré en mairie (et non plus au tribunal).

\*Une proposition commerciale a été réceptionnée en mairie concernant la numérisation des registres d'Etat civil de 1803 à nos jours, pour une somme de 1980 euros TTC. Décision en attente d'autre devis.

\*Le Syndicat d'Exploitation de Pompage du Bois de Ruffin et les 4 syndicats de distribution d'eau potable -dont le SIDES- sont en train de fusionner. Les nouveaux statuts, en cours de rédaction, seront votés en novembre par les différents syndicats (pour mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019). Cela concerne 19 communes.

\*La révision de la numérotation des rues de la commune est terminée et les modifications seront portées à la connaissance des intéressés (ceci est nécessaire pour que chaque habitation soit raccordable à la fibre) ; date prévisionnelle été 2018.

\*la réalisation du Document Unique de Prévention est en cours. Mme SABOTIER est responsable de la partie administrative et M. GUILLOSSOU est nommé Assistant de Prévention.

\*Une réunion avec le Conseil Départemental aura lieu le jeudi 26 octobre 2017 pour l'aménagement d'une partie de la D983 (Route Nationale).

## **X/ Tour de table :**

\*Il a été constaté de l'épandage de produits provenant d'unités de méthanisation ; le Conseil s'était, il y a quelques années, prononcé contre l'unité de méthanisation de La Boissière-Ecole, pensant interdire ainsi tout épandage de cette sorte sur le territoire de la commune. Il est demandé de revoir les conditions/interdictions d'épandages de toutes sortes.

\*Le Conseil n'est pas favorable à la demande d'étude sur le village pour l'installation d'éoliennes.

\*La bibliothèque, après divers travaux de rénovation, a rouvert et une équipe de 4 bénévoles pilotée par Mme Hersant va assurer les permanences. Il convient de noter que de nouveaux livres ont été achetés par la mairie et que 200 DVD sont arrivés. A partir du 01 novembre, les horaires changent : Mardi et vendredi 16H00-18H30 et samedi 11H00-13H00.

\* Fêtes et cérémonies : il est décidé un repas des aînés au printemps, au lieu et place du « repas de Noël » ; il convient de commencer à réfléchir sur la commémoration du 11 novembre 2018. Cérémonie du 11 novembre 2017 : rendez-vous à 10H15 devant la Mairie.

\*La vérification annuelle des hydrants (= bornes d'incendie) est à la charge de la commune ; il en coutera 795 euros HT pour nos 27 bornes.

\*Plusieurs demandes d'intervention de nos agents communaux sont faites pour le rebouchage de trous (chemin aux Moines, chemin du Tartre...).

\* La traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 12 janvier à 19h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h40.